

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(La réponse qui suit, remise au greffier de la Chambre, est imprimée dans le compte rendu officiel des Débats en conformité de l'article 39 du Règlement.)

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—MM. W. B. CROMBIE ET D. FORGAN

Question n° 79—M. Argue:

1. MM. W. B. Crombie et D. Forgan sont-ils à l'emploi de l'Administration de la voie maritime

du Saint-Laurent à titre d'ingénieurs-conseils en ce qui concerne les réclamations?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels honoraires touchent-ils et quelles réclamations chacun a) a-t-il étudiées, b) a-t-il réglées, depuis le 20 janvier 1958?

Réponse de l'hon. Léon Balcer (ministre des Transports):

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent nous communique les renseignements suivants:

- 1. Non.
- 2. Voir la réponse au n° 1.